

SEigneurie DE RAMEZAY.

de l'Acte seigneurial de 1854, certifié
Seigneurie de Ramezay sus-nommé
présentes, le dit cadastre, je fixe
les sommes suivantes, viz :

	\$	cts.
.....	19,577	13
.....	2,375	83
	<hr/>	
	\$21,952	96

et autres droits ni biens lucratifs
sont énumérés ci-dessus.

La somme de vingt-et-un mille neu
cent et quatre-vingt-seize francs
comme je la fixe.

ERT DUMAS,

Commissaire.

de l'Acte Seigneurial Refondu, ni fa
sont de la partie de la Seigneurie de
Mont, Ecuyer.

de la dite Seigneurie, par les Cens
une indemnité est accordée, par
du droit de lods et ventes, sont ce

Seigneurie, consistent dans le droit
une sur le Quint accru dans le Pa
la passation de l'Acte Seigneurial
dispositions du dit acte, et se mont
..... \$16 41

Montréal, 24 Janvier, 1861.

de sous l'Acte Seigneurial Refondu.